

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VETRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2026.13

Séance du **QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX**

Date de la convocation : Mercredi 8 avril 2026

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Véronique FENEUL

Membres en exercices : 13

10 Présents :

M. ANTOINE Patrick, M. SILLARD Patrick, MMES BRÉGÈGÈRE Stéphanie, GUGLIOTTA Valérie, HAMONEAU Danielle, FENEUL Véronique, XAMBEU Françoise, ROQUES Anne, HOUAL Michelle, PAILLASSON Isabelle

2 Absents ayant donné pouvoir :

SALLA Roger à FENEUL Véronique

CHARPENTIER Muriel à BRÉGÈGÈRE Stéphanie

1 Absent excusé :

REAL-LAFFRIQUE Laetitia

Objet : CCAS - Budget Primitif 2026

Vu les articles L.1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),

Vu les articles L.2312 et suivants du C.G.C.T,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L.5217-10-6 du C.G.C.T qui institue la fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature comptable M57,

Considérant que la nomenclature budgétaire et comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant l'équilibre global ci-après du budget primitif 2026 du budget du CCAS :

	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	57 500,00 €	57 500,00 €
TOTAL	57 500,00 €	57 500,00 €

La section de Fonctionnement :

➤ **Les dépenses de fonctionnement** se déclinent comme suit :

Chapitre	Libellé - Objet	BP 2026
011	Charges générales	36 900,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20 600,00 €
	TOTAL	57 500,00 €

➤ Les Recettes de fonctionnement se déclinent comme suit :

Chapitre	Libellé - Objet	BP 2026
74	Dotations et participations	40 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	119,91 €
002	Excédent de Fonctionnement reporté	17 380,09 €
	TOTAL	57 500,00 €

Les membres de la commission, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVENT le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : PRÉCISENT que le budget est voté par chapitre budgétaire.

ARTICLE 3 : AUTORISENT Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées dans les budgets de l'exercice 2026.

ARTICLE 4 : AUTORISENT Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

pour copie conforme,
 à Vétraz-Monthoux, le 30 avril 2026
 Pour le Maire,
 La Vice-Présidente du CCAS,
 Stéphanie BRÉGÈGÈRE



(Handwritten signature in blue ink)

M. le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le

1-7 MAI 2026



(Handwritten signature in blue ink)

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.